

**Rapport de la commission des bâtiments et de l'énergie du 28 mai 2013**

Rapporteur : Gilles-Olivier BRON

**DA 331 – 13.04 Crédit d'étude pour l'aménagement d'un EVE dans un immeuble d'habitation et pour la surélévation du bâtiment de l'EVE Libellules**

Actuellement, il coexiste 4 modes de garde dans la commune, répartis sur les 5 quartiers. Outre l'accueil de jour (dont le siège de la structure intercommunale est au chemin Philibert-de-Sauvage), il y a 4 crèches, 3 jardins d'enfants, 1 halte-garderie et 1 espace adultes-enfants, soit 301 places de garde en crèche, 57 places en jardin d'enfants et 14 places à la halte-garderie. Cependant, le nombre de demandes est supérieur, puisqu'au 31 mars 2013, la liste d'attente comprenait 273 demandes pour EVE et 117 pour bébés. En moyenne, le Service de la Petite Enfance (SPE) reçoit une cinquantaine d'inscriptions par mois. Le délai médian d'attente est de 2 ans.

Concernant le quartier de Châtelaine, le SPE y dénombre 104 demandes : 34 pour des bébés, 23 pour des enfants de 1-2 ans, 25 pour des 3 ans, et 18 pour des 3-4 ans (Harmos). La situation est donc relativement tendue, ce qui nécessite d'y créer de nouvelles places. La présente DA 331 – 13.04 prévoit ainsi la création d'un nouvel Espace de Vie Infantile (EVE) à la rue Jean-Simonet et la surélévation de celui des Libellules, pour un total de 80 places supplémentaires (30+50), dont 63 à disposition de la commune.

EVE Jean-Simonet

Mme OBERSON, responsable du SPE, explique que ce projet est lié à la construction d'un immeuble à la rue Jean-Simonet, réalisation commune à la FMCV et un propriétaire privé. Il y a une opportunité d'implanter au rez-de-chaussée, une crèche de 30 places. Elle prendrait place entre 2 entrées de l'immeuble. Toutefois, la disposition interne des locaux doit tenir compte de l'implantation des allées, des ascenseurs et des escaliers. Mme OBERSON montre sur le plan reproduit ci-dessous les bureaux de la direction, les cuisines, les espaces communs et deux groupes qui pourront chacun accueillir quinze enfants. Elle précise que le projet est une petite structure, et fonctionnerait en groupes multi-âge. Les salles de sieste y figurent en bleu, les salles de vie en rouge et, en jaune, les salles communes, les sanitaires et les vestiaires.



EVE Libellules

Concernant le projet de surélévation de l'EVE Libellules, Mme OBERSON souligne que les SIG ont financé une pré-étude qui a confirmé sa faisabilité, avec cependant quelques renforcements du sous-sol. Le nouvel espace sera identique à celui de l'étage inférieur, les éléments fixes (colonnes d'eau par exemple) étant alignés sur ce qui existe déjà. Les SIG financeront les travaux ; ainsi la commune n'aura pas d'argent à investir et signera un contrat de partenariat. La commune gèrera l'institution, les SIG cofinçant les places : 2/3 à la disposition de la commune de Vernier (soit 33 places) et 1/3 pour les SIG (17 places). L'étude, qui permettra de planifier précisément les travaux, le déplacement des enfants durant la durée de ceux-ci étant impossible, sera financée pour moitié par la commune, pour moitié par les SIG.

Après la présentation de Mme OBERSON, le président passe la parole aux commissaires pour leurs questions.

Une commissaire (Verts) demande de penser à l'isolation des salles de sieste, faisant référence à la situation rencontrée à l'EVE du Lignon.

Un commissaire (Soc) demande comment seront implantés les ascenseurs à l'EVE Simonet et si les habitants devront passer par la crèche. Mme OBERSON lui désigne sur le plan les entrées, et l'emplacement des ascenseurs. Elle précise qu'il y a une entrée personnalisée pour la crèche, mais que le contour des pièces et la cohérence entre les deux groupes doivent tenir compte des contraintes ascenseur/escaliers (pas de salle de sieste du côté de l'ascenseur par exemple). Elle indique également qu'il y aurait une partie extérieure privative sur la parcelle de la FMCV.

A la question de la mise à disposition des deux crèches, Mme OBERSON répond, pour Jean-Simonet, que la demande d'autorisation doit partir prochainement ; elle estime que l'EVE ouvrira à la rentrée 2016, plutôt que fin 2015 comme annoncé dans la DA, car il est difficile d'ouvrir une institution en cours d'année. Pour l'agrandissement de l'EVE Libellules, il y a la volonté de faire au plus vite après la réalisation de l'étude ; la contrainte de réaliser les travaux durant la fermeture de la crèche, préfigure aussi l'ouverture à la rentrée 2016.

Une commissaire (MCG) veut savoir si le SPE a déjà l'expérience d'un mélange entre habitations et crèche. Mme OBERSON explique que, si aucune crèche n'est dans cette situation actuellement sur la commune, plusieurs structures sont en rez-de-chaussée sur le canton. Les trois projets qu'elle connaît et qu'elle a visités ont moins de cinq ans, et n'ont pas eu de difficultés. Seule la crèche située à Baud-Bovy a eu des problèmes avec les voisins et a dû poser des filets parce que des gens jetaient des mégots depuis les étages. Mme OBERSON indique d'autre part que le bruit occasionné par une crèche, même en extérieur, n'est pas comparable à celui d'une école. M. ROCHAT, Maire, souligne qu'un espace extérieur pour une crèche est cloisonné, contrairement à un préau d'école qui attire parfois des gens susceptibles de faire du bruit.

Une commissaire (UDC), au sujet des coûts de construction, comprend que le projet des Libellules est financé par les SIG. Pour le projet Jean-Simonet, elle demande confirmation que cela correspond à la ligne "objets à voter" du PPI, pour environ CHF 6'000'000.-- pour les années 2016-2017. Repensant à la présentation faite en commission Sociale le 22 mai dernier, elle demande si les coûts connexes ont été articulés en tenant compte des besoins spéciaux d'un grand nombre d'enfants de Châtelaine. Sur les coûts connexes, Mme OBERSON explique qu'effectivement le fait de travailler en multi-âge nécessite un peu plus de personnel que ce qui se fait dans les structures fonctionnant en horizontal, mais permet d'accueillir des situations particulières. Par rapport à la question débattue en commission sociale, elle formulera d'autres propositions et demandes lors de l'établissement du budget 2014.

Concernant les investissements, M. ROCHAT, faisant référence aux autres projets de crèches évoqués par Mme OBERSON (Châtelaine, Vernier-Village, Avanchets, Etang) mentionne le projet d'une crèche qui se réaliserait en 2020 à l'avenue de Châtelaine, en collaboration avec la paroisse protestante et l'EPG (propriétaires des parcelles concernées). Il souligne le rôle des crédits d'études, permettant d'avoir un affinage des montants à investir ensuite pour la construction.

En absence d'autres prises de parole, le président passe au vote.

## **VOTE**

**La DA 331–13.04 Crédit d'étude pour l'aménagement d'un EVE dans un immeuble d'habitation et pour la surélévation du bâtiment de l'EVE Libellules est ACCEPTÉE à l'unanimité des présents (11 OUI).**